

**Procès Verbal du Comité Directeur
Du 12 septembre 2015
FFTDA**

Présents : ODJO Denis, ALLONGE Patricia, SADOK Hassane AUBRY Didier, BARBE Roger, BERNARD Philippe, BOUMERTIT Idir, BROULAND Jean-Dominique, CHASSEFEYRE Didier, FAJERMAN Maurice, GAILLARD Bernard, HASHAS Abdelhak, JOUANNEAULT Sabrina, JULES Jean-Luc, MARTON François, MATOS Liberto, MONNIER Raymond, PIARULLI Roger, SAPIENCE Alain, VIGLIONE Claude, VOLPATO Bruno.

Excusés et représentés : LEOSZEWSKI Patrick, LAFORET Carole, GRAFFE Anne-Caroline, MOREIRA Lydie, PHAN Than Hung.

Excusés :

Absents : TIXERE Marie-Jo

Invités : Frédéric BARBERIS, Delphine PARDON, Robert VINCENT

Denis Odjo ouvre la réunion en indiquant qu'il préside son premier Comité Directeur depuis sa désignation le 4 juillet 2015. Il a pu mesurer toutes les difficultés de la fonction mais aussi la nécessité pour poursuivre sa mission le plus longtemps possible. C'est pourquoi, il annonce qu'il se présentera à la présidence de la Fédération, dans les conditions statutaires lors de la prochaine Assemblée Générale afin de montrer sa détermination à poursuivre sa mission jusqu'à la fin du mandat initial du Comité Directeur c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Elective qui suivra les Jeux Olympiques de Rio. Face à la charge de travail qui pèse sur la fonction de Président et à la règle déontologique qu'il entend s'imposer, il annonce également son intention de quitter la présidence de la Ligue Rhône-Alpes lors de la prochaine Assemblée Générale de celle-ci.

Denis Odjo cède alors la parole au Directeur Régional Adjoint de la DRDJSCS Rhône-Alpes qui lit le courrier de Monsieur Thierry MOSIMANN, Directeur des Sports du Ministère en charge des Sports adressé à la Fédération.

I Adoption du procès verbal de la réunion du 4 juillet 2015

Le procès verbal est adopté par 18 voix pour et 6 absentions sous réserve d'intégration des demandes de modification présentés par écrit par Roger BARBE et Frédéric CHAUSSADE ; et lors de la présente réunion par Bruno VOLPATO.

II Présentation de l'audit interne et des dysfonctionnements fédéraux

Le Secrétaire Hassane SADOK et la Trésorière Patricia ALLONGE, présentent le résultat de l'audit interne réalisé. Ils abordent dans le détail les domaines :

- l'évolution du nombre de licenciés et de clubs (sur les saisons 14/15, 13/14 et 12/13)
- les produits et les charges sur les exercices 14/15, 13/14 et 12/13 en s'arrêtant principalement sur
 - o la masse salariale
 - o l'état des ressources humaines avec le personnel administratif et les salariés affectés à la Direction Technique Nationale
 - o l'état des cadres techniques et sportifs mis à disposition de la Fédération

- les compétitions nationales
- la convention d'objectif.

Il a été identifié les dysfonctionnements suivants :

- un projet de contrat de travail de complaisance,
- l'absence de contrat de travail écrit pour certains salariés
- l'absence de délégués de personnel
- les aides données sans conventionnement
- les aides au logement données à certains cadres techniques
- les indemnités de déplacement données à certains cadres techniques
- les aides au repas pour certains cadres techniques affectés à l'INSEP,
- la prise en charge de certains déplacements qui ont fait l'objet de remboursements postérieurs
- l'augmentation de la facturation d'envoi de la revue suite au renouvellement tardif du numéro de commission paritaire,
- la rémunération de Roger Piarulli. Après un examen précis sur la base des bulletins de salaire de la Société Générale, il apparaît que cette rémunération touchée par Roger Piarulli s'avère conforme à ce qui avait été présentée au Comité Directeur.

Ainsi, Hassane SADOK indique qu'il avait été identifié deux billets d'avion concernant l'épouse de Roger Piarulli, billets pour lesquels la Fédération avait fait l'avance qui ont donné lieu à un remboursement par Roger PIARULLI. Lors de ces déplacements, Roger PIARULLI n'était pas encore rémunéré par la Fédération pour l'exercice de son mandat. Hassane SADOK propose alors au Comité Directeur d'accepter la prise en charge de ces billets et de déchirer le chèque de Roger PIARULLI. Le Comité Directeur décide à l'unanimité des votants cette proposition.

Afin de revoir le règlement financier et les procédures financières, le Comité Directeur décide de créer une Commission Financière qui sera composée :

- 3 membres du Comité Directeur,
- le Trésorier,
- le Directeur Administratif,
- 1 membre de la DTN.

III Informations du Ministère en charge des Sports

Le nouveau DTN devrait être nommé dans les prochaines semaines. L'enquête de l'Inspection Générale diligentée le 24 juillet 2015 a commencée le 9 septembre par l'audition du Président.

IV Validation des critères pour les JO de RIO

Les critères sont adoptés à l'unanimité

V Modification des statuts

Il sera projeté des modifications des statuts et du règlement intérieur qui seront soumis à la prochaine Assemblée Générale.

VI Divers

Maintenant qu'il a été présenté au Comité Directeur tous les éléments des sujets, objets de multiples polémiques depuis plusieurs mois, Denis ODJO demande aux membres du Comité de lui renouveler sa confiance pour poursuivre les actions entreprises depuis le 4 juillet 2015. Le Comité Directeur de

renouveler la confiance à Denis Odjo en qualité de Président de la Fédération par 20 voix pour et 6 voix contres.